

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 21/05/2013

Réception par le Prefet : 21/05/2013

Publication : 24/05/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-5-4-3

Séance du vendredi 17 mai 2013

ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

□

DEMANDE DE PROROGATION DE LA VALIDITE D'UNE AIDE A L'INVESTISSEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de proroger la validité de l'aide départementale mentionnée dans l'annexe jusqu'au 31 décembre 2014.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

**PROROGATION DELAI DE VALIDITE DES AIDES A L'INVESTISSEMENT
DOSSIER CONCERNE**

Programme	N° dossier PROGOS	N° opération Coriolis	Etablissements /communes	Nature de l'opération	Date délibération	Subvention octroyée	Paiements réalisés	Solde restant à payer	Prorogation demandée jusqu'au
PERSONNES AGEES									
I214	PQH00010	2007-I214-1981	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ / Hôpital ST Vincent à ODEREN	Travaux de réhabilitation et de création de 10 lits	CP 23/02/2007 CG 05/11/2010	756 000 €	718 200 €	37 800 €	31 décembre 2014

I214	PQH00010	2007-I214-1981	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ / Hôpital ST Vincent à ODEREN	Travaux de réhabilitation et de création de 10 lits	CP 23/02/2007 CG 05/11/2010	756 000 €
------	----------	----------------	--	---	--------------------------------	-----------

718 200 €	37 800 €	31 décembre 2014
-----------	----------	------------------